

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politiques de l'Eau et de
l'Environnement

ARRETE préfectoral n° 13-DDTM85-711

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la
Vertonne et des cours d'eau côtiers

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-104 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers,
- VU la demande de la Chambre d'agriculture en date du 21 novembre 2013,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-671 du 1^{er} décembre 2008, n° 09-DRCTAJE/1-370 du 16 juin 2009, n° 10-DDTM-719 du 15 octobre 2010, n° 11-DDTM-587 du 11 août 2011, n° 12-DDTM-221 du 3 mai 2012, n°13-DDTM85-119 du 19 mars 2013 et n° 13-DDTM85-700 du 4 décembre 2013, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-534 du 3 octobre 2008 est modifié comme suit :

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant de la Chambre d'agriculture de Vendée :

« Monsieur Daniel RABILLER » est remplacé par « Monsieur Philippe RUCHAUD »

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le **18 DEC. 2013**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B. Albertini', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Benoît ALBERTINI

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 13-DDTM85- 711
portant modification de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

Composition de la CLE de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

50 membres

1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (25 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claudine GOICHON

Conseil général de la Vendée :
Monsieur Joseph MERCERON
Monsieur Pierre BERTHOME

Membres nommés sur proposition de l'association des maires de la Vendée :

Monsieur Noël VERDON	(SAINTE FOY)
Monsieur Edouard de la BASSETIERE	(POIROUX)
Monsieur Daniel VERFAILLIE	(TALMONT SAINT HILAIRE)
Monsieur Daniel REMIGNON	(OLONNE SUR MER)
Monsieur Benoit ENFRIN	(LA BOISSIERE DES LANDES)
Monsieur Bertrand GAZEAU	(LANDERONDE)
Monsieur Albert TALON	(L'ILE D'OLONNE)
Monsieur Christian BATY	(SAINT HILAIRE LA FORET)
Monsieur Bernard GARANDEAU	(CHATEAU D'OLONNE)
Monsieur Stéphane BLAY	(VAIRE)
Madame Isabelle de ROUX	(GROSBREUIL)
Monsieur Albert BOUARD	(SAINT MATHURIN)
Madame Anne VALANZOLA	(BREM SUR MER)

Communauté de communes des Olonnes :
Monsieur Jean-Michel BELLE
Madame Marie-Thérèse POUPARD

Communauté de communes de l'Auzance et de la Vertonne :
Monsieur Yvon PRAUD

Communauté de communes du pays des Achards :
Monsieur Gilles LUCAS
Monsieur Martial CAILLAUD

Communauté de communes du Talmondaïs :
Monsieur Jean VRIGNON

Syndicat mixte des marais des Olonnes :
Monsieur Louis GUEDON

Syndicat mixte Vendée Eau :
Monsieur Jean de la ROCHETHULON
Monsieur Serge POURNIN

2- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (13 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :

Monsieur Philippe RUCHAUD

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

Syndicat des marais de la Gachère :

Madame Chantal JACQUES

Association de défense des marais du Payré :

Monsieur Jean PERROT

Association des marais des Olonnes :

Monsieur Jean-Yves GRELAUD

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire :

Monsieur José JOUNEAU

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire :

Monsieur Bernard RICHARD

Union départementale des associations familiales de la Vendée (UDAF85) :

Monsieur Roger BLANCHET

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Michel MORILLEAU

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :

Monsieur Olivier PERROCHEAU

Association pour la protection de la nature au pays des Olonnes (APNO) :

Madame Anne-Marie GRIMAUD

Groupe associatif estuaire :

Mademoiselle Estelle KERBELLEC

Association « La facture d'eau est imbuvable » :

Madame Anne-Françoise COURTOIS

3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(12 membres)

- le Préfet de la région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays-de-Loire
- le Chef de centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ou leur représentant